



Nos réf. : JM/CG/17-47636

Paris, le 02 mars 2017

Monsieur le Directeur Général,

Depuis plusieurs années, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité se fait l'écho auprès de votre organisme et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population du mécontentement de nombreux maires face aux modalités de calcul des chiffres de populations légales.

En effet, cette méthode qui consiste à recenser 8% de la population chaque année sur un cycle de cinq ans, soit 40% au total, pour les communes de plus de 10 000 habitants, alors que celles de moins de 10 000 habitants sont recensées de façon exhaustive une fois tous les cinq ans, ne reflète pas la réalité de l'évolution des populations.

En outre, pour assurer une égalité de traitement entre les communes qui ne sont pas recensées la même année, les chiffres issus du recensement sont extrapolés ou interpolés en référence à l'année médiane du cycle quinquennal et ce, selon un mécanisme dont la transparence échappe aux maires.

Ce décalage dans le temps ignore donc les mouvements de populations constatés sur certains territoires, ce qui empêche les maires d'adapter les équipements publics aux besoins de la population. Pire encore, en cette période délicate où les communes subissent une forte baisse de leurs dotations, la procédure rénovée du recensement vient aggraver cette tendance.

Dans ce contexte et face aux contestations d'un nombre croissant de maires, le Comité directeur de l'AMF, réuni le 16 février dernier, s'est saisi du problème et appelle de ses vœux une clarification des procédures de recensement de la population.

Jean-Luc TAVERNIER
Directeur général de l'INSEE
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 PARIS Cedex 14

Dans le cadre d'un groupe de travail associant les services de l'Etat, votre organisme et les services de l'AMF, nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée dans le but d'ouvrir un droit d'option pour les communes entre le recensement par sondage et le recensement exhaustif.

Nos services (notamment Madame Geneviève CERF-CASAU, genevieve.cerf@amf.asso.fr) se tiennent à votre disposition pour installer ce groupe de travail dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André LAIGNEL
1^{er} Vice-président délégué

François BAROIN
Président

Copie : Monsieur Michel SAPIN, Ministre de l'Economie et des Finances